



**ACRGQTQ**  
Association des constructeurs  
de routes et grands travaux  
du Québec

## *Nécessaire*

Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka

21 octobre 2003

Préparé par le Service  
des communications de l'ACRGQTQ

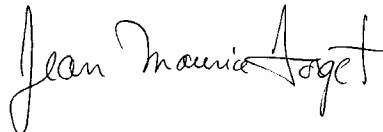
Québec, le 21 octobre 2003

Madame Sylvie Girard  
Présidente  
Commission d'enquête du Bureau d'audiences  
publiques sur l'environnement (BAPE)  
sur le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10  
Québec (Québec), G1R 6A6

Madame la Présidente,

J'ai le plaisir de vous transmettre le mémoire de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec concernant le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka dans le cadre des consultations de la commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Recevez, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.



Jean-Maurice Forget  
Président du conseil d'administration

J-MF/pb

p.j.

## Table des matières

TABLE DES MATIERES .....	3
INTRODUCTION .....	4
UN LIEN ÉTROIT AVEC L'HISTOIRE.....	5
UN APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC .....	6
UNE CROISSANCE DES BESOINS ÉNERGÉTIQUES INÉVITABLE.....	7
AU BÉNÉFICE DES QUÉBÉCOIS .....	8
UNE EXPERTISE QUÉBÉCOISE .....	9
DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES.....	10
... LOCALES .....	10
... PROVINCIALES.....	10
EN ACCORD AVEC LE MILIEU .....	12
CONCLUSION .....	13
BIBLIOGRAPHIE .....	144

## **INTRODUCTION**

Acteur important depuis 60 ans dans la construction et l'entretien des infrastructures, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTQ) représente plus de 400 entrepreneurs et fournisseurs œuvrant dans la construction de routes, d'ouvrages de génie civil et de lignes de transport d'énergie. Ils exécutent environ 90 % du volume total de ces travaux octroyés au secteur privé. Il s'agit de la plus importante association œuvrant dans le secteur du génie civil.

Seulement au Saguenay-Lac-Saint-Jean, la Commission de la construction du Québec recense 125 entrepreneurs en génie civil et voirie en 2002 (CCQ, [www.ccq.org/publications/stats2002](http://www.ccq.org/publications/stats2002)).

L'ACRGTQ est également, selon la loi R-20, l'association sectorielle d'employeurs mandataire de la négociation et de la conclusion de la convention collective du secteur génie civil et voirie. À ce titre, elle représente les intérêts de plus de 1 500 employeurs de l'industrie de la construction qui compte plus de 20 000 salariés.

L'Association rend à ses membres divers services de recherche et d'information sur des aspects techniques, administratifs et juridiques. Ceci a pour but de les encourager à proposer aux donneurs d'ouvrage des bâtisseurs renseignés, compétents et fiables. À cet égard, l'ACRGTQ participe également à plusieurs regroupements et comités de concertation ayant pour but d'améliorer les pratiques de l'industrie pour le bénéfice de ses membres et de la communauté.

## **UN LIEN ÉTROIT AVEC L'HISTOIRE**

Les entrepreneurs membres de l'ACRGTO ont acquis et démontré une expertise lors de la construction des ouvrages hydroélectriques du Québec.

D'ailleurs, l'histoire des entrepreneurs du Québec est étroitement liée à celle de la modernisation de notre société. À chaque fois que le Québec a connu un développement important, les entrepreneurs en ont été les artisans privilégiés en tant que bâtisseurs des infrastructures qui ont permis d'améliorer grandement la qualité de vie de nos concitoyens faisant ainsi du Québec une société d'avant-garde.

## **UN APPUI AU DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC**

L'Association abordera dans ce mémoire, la nécessité de poursuivre le développement de notre potentiel hydroélectrique.

Selon nous, le débat de fond sur la justification du projet impose une réflexion profonde : il faut se pencher sur l'orientation que le Québec veut prendre quant à l'avenir de son alimentation électrique. Les besoins croissent constamment et il faut décider aujourd'hui si nous renouvelons notre choix de recourir à notre potentiel hydroélectrique pour répondre aux besoins des Québécois dans les années à venir ou bien si nous préférons répondre à ces besoins par la construction de centrales à turbines à gaz ou des achats d'électricité plus importants des provinces voisines et des États-Unis.

## UNE CROISSANCE DES BESOINS ÉNERGÉTIQUES INÉVITABLE

Comme l'historien québécois Jean Provencher l'a déjà souligné, la construction des centrales Bersimis dans les années 50 était essentielle (Provencher, *Ils ont bâti le Québec*, 1994, p. 50). Sans ces projets, le Québec n'aurait pas pu continuer adéquatement son développement économique et social. Il était, à l'époque, urgent d'acheminer de l'énergie en Gaspésie, car la Compagnie de pouvoir du Bas-Saint-Laurent était menacée de ne plus pouvoir répondre à la demande.

On peut affirmer sans crainte de se tromper que le Québec poursuivra son développement au cours des années à venir et que ses besoins énergétiques ne feront que croître. Les centrales Bersimis, qui font partie des doyennes de notre production hydroélectrique, peuvent à nouveau jouer un rôle dans notre développement. Il est important de regarder ces projets de développement, comme tous les autres, en fonction des besoins en énergie futurs et non actuels. La raison est fort simple, l'étude de ces projets et la construction de ces infrastructures nécessitent souvent plusieurs années.

Dans son dernier plan stratégique, Hydro-Québec prévoit une croissance moyenne de la demande d'électricité de 1,2 % par année pour les 15 prochaines années. En 2006, la demande d'électricité au Québec pourrait s'élever à 167,2 TWh (Hydro-Québec, *Plan stratégique 2002*, p. 46). Avec l'implantation de nouvelles industries, la demande d'énergie sera en constante évolution.

**Tôt ou tard, le Québec consommera plus d'énergie qu'il peut en produire. Et c'est dès aujourd'hui qu'il faut réagir et non lorsque nous en manquerons.**

## AU BÉNÉFICE DES QUÉBÉCOIS

Lorsqu'une société responsable fait des choix, elle doit non seulement tenter de tirer le maximum de son potentiel, mais aussi le meilleur. Avant toute chose, il faut accepter le fait qu'il n'existe aucune action sans conséquence. La production d'énergie nécessite des compromis. Il s'agit de choisir la solution qui profitera le plus à la communauté tout en nuisant le moins possible.

La belle province a déjà été comparée à une « poubelle atmosphérique bon marché » par Louis-Gilles Francoeur, journaliste spécialisé en environnement. En fait, 80 % des pluies acides en territoire québécois et la moitié du smog de Montréal sont le fruit de la pollution atmosphérique du Midwest américain et de l'Ontario (Francoeur, *Le Québec subit la pollution atmosphérique de ses voisins*, 5 juin 2000) (Delisle, *Gaz à effet de serre...*, 5 juin 2000). Heureusement, la production d'électricité québécoise est très majoritairement d'origine hydroélectrique.

Le débat d'aujourd'hui est donc à considérer dans une perspective globale. À titre de société responsable, nous devons privilégier le développement de notre potentiel hydroélectrique avant de considérer d'autres sources de production puisqu'il s'agit de la filière énergétique la moins polluante parmi les sources de production de masse (Hydro-Québec, *Rapport de performance environnementale*, 1999, p. 24).

Mais plus encore, l'hydroélectricité est reconnue par plusieurs experts comme une partie de la solution à nos problèmes environnementaux.

## UNE EXPERTISE QUÉBÉCOISE

Dès le début de son histoire, le Québec s'est forgé une solide réputation d'expert dans la conception et la construction d'infrastructures. D'ailleurs, plusieurs membres de l'ACRGTQ exportent actuellement leur savoir-faire aux États-Unis. Il est important de maintenir cette expertise québécoise.

À lui seul, le secteur du génie civil concourt à supporter plus de 20 000 emplois, dont certains très spécialisés. Pour votre information, plus de 17 millions d'heures ont été travaillées dans le secteur génie civil et voirie en 2002, dont plus de 950 000 au Saguenay-Lac-Saint-Jean (CCQ, *L'industrie de la construction en 2002*, 2002). La prévision pour l'année 2003 est 20 millions d'heures travaillées au Québec dans ce même secteur (CCQ, *Perspectives 2003*, 2002).

En choisissant de favoriser le développement de l'hydroélectricité, le Québec fait un choix aux multiples avantages économiques et environnementaux dans un domaine où il est un chef de file. Il sera alors plus que jamais maître chez lui.

## **DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES...**

### **... locales**

Les travaux de construction auront d'importantes retombées économiques au Saguenay-Lac-Saint-Jean. Les dépenses effectuées dans la région relativement au chantier permettront d'y maintenir ou d'y créer des emplois équivalents à 2 500 années-personnes et engendrer des retombées d'environ 345 millions de dollars.

De plus, Hydro-Québec s'engage à appliquer une clause de sous-traitance régionale au moment d'attribuer les contrats.

La création d'emplois et le développement économique constituent des enjeux déterminants pour les autochtones. Conformément à l'entente de partenariat conclue avec le Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean, Hydro-Québec mettra à la disposition de cette communauté un fonds de développement communautaire, un fonds de promotion des activités traditionnelles et un fonds de travaux correcteurs. (Hydro-Québec, *Résumé de l'étude d'impact sur l'Environnement*, 2003). Ce dernier nous intéresse plus particulièrement, car il vise la mise en valeur de l'environnement de même que l'amélioration et l'entretien des infrastructures locales.

### **... provinciales**

Lorsqu'Hydro-Québec réalise des profits, c'est dans l'intérêt de tous ses actionnaires, soit l'ensemble des Québécois, qui bénéficient de cet argent par le biais des programmes sociaux et des autres investissements du gouvernement.

D'ailleurs, selon une étude réalisée par la firme KPMG pour le compte de l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec en septembre 2002, à chaque fois que le gouvernement du Québec dépense 100 millions de dollars, 997 emplois sont créés, dont 596 directs (dans les entreprises) et 401 indirects (fournisseurs de matériaux). On peut donc, sans trop se tromper, faire un parallèle avec les investissements d'Hydro-Québec. Bien que plusieurs emplois seront créés dans la région, des travailleurs de partout en province se rendront au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

De plus, avec la croissance économique que connaît le Québec et le nombre d'industries énergivores qui s'installeront à travers la province, la demande en électricité ne fera qu'augmenter dans les prochaines années. C'est toute la population québécoise qui profitera de cette nouvelle installation hydroélectrique, car on ne peut pas freiner le développement économique profitable à chacun d'entre nous.

## **EN ACCORD AVEC LE MILIEU**

Nous croyons que tout projet de développement du potentiel hydroélectrique mis de l'avant par Hydro-Québec pour répondre à la croissance des besoins en électricité doit remplir trois conditions : qu'il soit acceptable sur les plans social puis environnemental et finalement concurrentiel face aux conditions du marché.

Par ailleurs, d'autres actions posées par la société d'État, telles les mesures d'atténuation face au changement du milieu naturel (poissons, milieu terrestre, qualité de l'eau, eau) ainsi que du milieu humain (villégiature, récréotourisme, activités de piégeage des autochtones, paysage) nous satisfont.

De plus, Hydro-Québec entend continuer d'œuvrer étroitement avec le comité conjoint de maximiser les retombées économiques pour la communauté de Mashteuiatsh et à favoriser la collaboration de cette dernière à la réalisation du projet dans le cadre de l'entente Maniukapatakan signée en avril 2003.

Le rapport d'études d'impact qui a été amplement discuté lors de la première partie des audiences et dont nous avons pris connaissance, nous a convaincus que ce projet était sérieusement étudié et qu'il constituait un exemple d'amélioration des pratiques dans l'industrie, une valeur à laquelle l'ACRGTQ accorde beaucoup d'importance.

## **CONCLUSION**

En terminant, parce que le projet répond à toutes ces conditions et qu'il permettra aux travailleurs de notre industrie de demeurer des chefs de file dans leur secteur, l'ACRGQT appuie sans réserve le projet d'aménagement hydroélectrique de la Péribonka.

Nos membres sont fiers d'avoir contribué à bâtir le Québec d'aujourd'hui, d'avoir obtenu une reconnaissance internationale pour l'expertise qu'ils ont acquise et espèrent pouvoir continuer à participer à la construction de projets qui constituent, à notre avis, la meilleure solution sur le plan énergétique, environnemental et économique.

## BIBLIOGRAPHIE

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, *L'industrie de la construction en 2002*, Montréal, 2002, 20 p.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, *Perspectives 2003*, Montréal, 2003, 13 p.

COMMISSION DE LA CONSTRUCTION DU QUÉBEC, *Statistiques 2002*, [www.ccq.org/publications/stats2002](http://www.ccq.org/publications/stats2002), Montréal, 2003, 51 p.

DELISLE, Norman, *Gaz à effet de serre, Québec veut que le reste du Canada fasse ses efforts*, Canoë, 5 juin 2000, <http://www.canoc.qc.ca/TopoPolitique/juin5-environnement-CP.html>

FRANCOEUR, Louis-Gilles, *Le Québec subit la pollution atmosphérique de ses voisins*, Le Devoir, Montréal, 5 juin 2000.

HYDRO-QUÉBEC, *Plan stratégique 2000-2004, mieux servir nos clients*, Montréal, 1999, 60 p.

HYDRO-QUÉBEC, *Rapport de performance environnementale 1999, toute notre énergie pour réussir*, Montréal, 2000, 46 p.

HYDRO-QUÉBEC, *Résumé de l'étude d'impact du projet d'aménagement de la Péribonka*, Montréal, 2003, 32 p.

KPMG, *Profil et retombées des investissements en infrastructures routières au Québec*, Montréal, 24 septembre 2002, 44 p.

PROVENCHER, Jean, *Ils ont bâti le Québec*, Québec, Septentrion, 1994, 189 p.